

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs de prestations de services dans le cadre d'une location de salles à l'IUT de Moselle-Est sont fixés selon les modalités en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'IUT de Moselle-Est et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 23 septembre 2016

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 OCT. 2016



TARIFS DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE CADRE D'UNE LOCATION DE SALLES

A COMPTER DU 01/09/2015

I EQUIPEMENT DES SALLES

Equipements	Coût à la 1/2 journée (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)			
	Durée <20 j		Durée >20 j	
	HT	TTC	HT	TTC
Ordinateur portable	20,00 €	24,00 €	15,00 €	18,00 €
Vidéoprojecteur	20,00 €	24,00 €	15,00 €	18,00 €
Sonorisation	10,00 €	12,00 €	25,00 €	30,00 €

I PLUS VALUE SALLES SPECIFIQUES

Salles spécifiques	Coût à la 1/2 journée (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)			
	Durée <20 j		Durée >20 j	
	HT	TTC	HT	TTC
Plus-Value pour location d'une salle informatique (15 à 20 postes)	200,00 €	240,00 €	100,00 €	120,00 €
Plus-value pour location de la salle de réunion de la direction	150,00 €	180,00 €	100,00 €	120,00 €
Plus-Value pour location d'un amphithéâtre	150,00 €	180,00 €	100,00 €	120,00 €

II INTERVENTION DE PERSONNEL

Interventions	Coût horaire (en plus de la prestation de location d'une salle banalisée)	
	HT	TTC
Intervention d'un Technicien	40,00 €	48,00 €
Intervention d'un Assistant Ingénieur	50,00 €	60,00 €
Intervention d'un Ingénieur d'Etudes	60,00 €	72,00 €
Gardiennage statique durant une manifestation	20,00 €	24,00 €
Décalage de la ronde de surveillance (forfait)	20,00 €	24,00 €